



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 JUIN 2022

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe SPANC : budget supplémentaire 2022

N°2022-168
Rapporteur : Patrick RIEHL

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	59
Nombre de pouvoirs	14
Votants	73
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick RIEHL	

L'an 2022, le 27 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAI) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLA.GES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAI) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAI) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAI) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (Intérieur)

028-200040277-20220627-2022-168-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022
Affichage : 07/07/2022

(SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS).

Absent(s)/Excusé(s) :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

Mme Caroline VABRE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) donne pouvoir à M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDY (MARCHEZAIS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Louis JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) donne pouvoir à Mme Christine RENAUD-MARECHAL (ECLUZELLES).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors de l'adoption du compte administratif 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-168-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe SPANC s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **7 300,00 €** en section de fonctionnement,
- **349 005,03 €** en section d'investissement,

soit **un total de 356 305,03 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7 300,00
Total Recettes	7 300,00

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 300,00
Total Dépenses	7 300,00

Les **charges à caractère général** nouvellement inscrites correspondent essentiellement à la refacturation à hauteur de 20% du responsable administratif et financier de la DEAMA, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements de protection individuelle et de fournitures.

Ces dépenses nouvelles devraient être financées par les **produits du service**, en particulier par les contrôles de bon fonctionnement.

L'absence de **résultat de fonctionnement reporté** s'explique par le fait que le résultat de clôture d'un montant de 34 047,58 euros est affecté en intégralité au 1068 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	34 047,58	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	22 112,70	0,00
4582 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - RECETTES	0,00	292 844,75
Total Recettes	56 160,28	292 844,75
Cumul des recettes	349 005,03	

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 028-200040277-20220627-2022-100-BF
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 07/07/2022
 Affichage : 07/07/2022

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 280,00	4 109,78
4581 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES	0,00	56 107,14
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	283 508,11	0,00
Total Dépenses	288 788,11	60 216,92
Cumul des dépenses	349 005,03	

Les **dotations, fonds divers et réserves** correspondent à l'affectation du résultat de clôture à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 34 047,58 euros.

5 280 euros sont inscrits au chapitre des **immobilisations corporelles** pour financer l'acquisition d'un PC, d'une tablette, d'un téléphone mobile ainsi que de matériels pour la direction.

22 112,70 euros ont été inscrits au chapitre **emprunt et dettes assimilés** afin de permettre l'équilibre comptable du budget.

Il convient par ailleurs de noter qu'outre les inscriptions nouvelles relatives au budget supplémentaire sont également repris au niveau de l'étape budgétaire les restes à réaliser en section d'investissement.

***Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2021-325 du 13 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 du budget annexe SPANC de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux;*

***Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 2022-082 du 23 mai 2022 approuvant le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe SPANC de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux;*


***Vu** la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2022 portant affectation des résultats 2021 du budget annexe SPANC ;*

***Considérant** que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe SPANC arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **356 305,03 euros**.

Délibéré en séance les jour, moi et an susdits

<p>Acte publié le : 06/07/2022 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p style="text-align: center;">POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le 06/07/2022</p>  <p style="text-align: center;">Le Président Gérard SOURISSEAU</p>
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-168-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022